

Jean-François Méchinaud, médecin à Clisson au début du XIX^e siècle

La ville de Clisson doit son italianisme au génie artistique des frères Cacault et du sculpteur Lemot, qui ont su en transformer le paysage en quelques années, sous le Consulat et l'Empire. Elle doit aussi à des hommes plus modestes, que l'histoire semble avoir oubliés, de s'être relevée des ruines matérielles et morales qu'avait engendrées la lutte fratricide que fut la guerre de Vendée. Jean-François Méchinaud fut un de ceux-là, tant dans l'exercice de son métier de médecin près d'une population terriblement éprouvée, que par son action au service de ses concitoyens comme président de l'administration municipale, puis maire de Clisson pendant presque dix années.

C'est tout d'abord grâce à un document provenant d'archives familiales – en l'espèce un livre de comptes tenu quotidiennement pendant huit années – que son activité professionnelle a pu être étudiée sous tous ses aspects¹ (figure 1). C'est grâce aussi au dépouillement de sa correspondance avec les autorités administratives qu'il a été possible de l'approcher dans ses fonctions de maire.

Éléments de biographie

Jean-François Méchinaud est né à Clisson le 6 mai 1765. Son père, Pierre Méchinaud, originaire de Gorges, époux de Renée Forget, de la même paroisse, exerçait la profession de roulier à la Porte Paltaise et demeurait dans la paroisse de la Trinité².

¹ Archives familiales P. Boquien. L'étude de ce document, sous l'angle de la pratique médicale de Jean-François Méchinaud, a fait l'objet d'une publication dans le cadre de l'Université permanente : BOQUIEN, Pierre, et LANDAIS, Jean, sous la direction de Frank CHANTEPIE, *Le métier de médecin au début du XIX^e siècle*, Nantes, 2002, 135 p. Cette communication apporte une approche complémentaire, principalement quant à l'activité de Jean-François Méchinaud comme maire de Clisson.

² Arch. dép. Loire-Atlantique, registres paroissiaux de Clisson et de Gorges.

On dispose de peu d'informations sur sa jeunesse et sur ses études. Sans doute fréquenta-t-il un collège religieux avant de s'orienter vers la médecine. Reçu en 1790, suivant les anciennes normes, comme l'atteste une pièce officielle³, il avait dû présenter devant un jury composé de ses pairs, l'épreuve de «légère expérience», qui ne lui donnait pas accès à la maîtrise, mais lui permettait d'exercer à la campagne. Peut-être avait-il fréquenté à Nantes l'école de chirurgie de la rue Saint-Léonard et suivi les cours de Darbefeuille, mais ce ne sont que des suppositions... Qu'en fut-il également de cette installation à Saint-Julien-de-Concelles, mentionnée sur un document du 13 juin 1791, signé par le lieutenant du premier chirurgien du roi⁴ ? Sans doute les événements précipités de la Révolution infléchirent-ils à cette époque bien des décisions.

Dans son ouvrage *Clisson et ses monuments*, Paul de Berthou mentionne notre personnage : «Monsieur Méchinaud, chirurgien des environs de Clisson, n'avait pas suivi les habitants dans leur exode le 15 mars 1793 et s'était joint aux royalistes. Il avait servi dans l'Armée royale tant comme chirurgien que comme commandant de cavalerie, il avait été blessé à l'attaque de Nantes du 29 juin 1793, il aurait été vu ensuite par plusieurs femmes de patriotes panser des blessés à l'hôpital de Clisson»⁵. Paul de Berthou ajoute : «Depuis, il avait fait sa soumission». On se rappellera que le 17 septembre 1793, l'armée républicaine de Kléber et Canclaux s'était emparée de Clisson. Évacuée par les royalistes, la ville est incendiée, ainsi que le château. La majorité de la population se réfugie à Nantes et au nord de la Loire. Sur une liste de personnes réfugiées à Nantes, on trouve mentionné : «Jean Méchinaud, officier de santé, réfugié de Clisson, porte de l'Orient n° 6». Il figure aussi en l'an IV (été 1794) dans une réquisition de réfugiés pour aller récolter des gerbes de blés à Rouans⁶. On peut penser qu'il a profité de la «paix de la Jaunais», signée le 17 février 1795, pour regagner Clisson dans les mois qui suivent... Cette paix laissait entrevoir un retour à la liberté religieuse, cause principale de la révolte, et assurait une amnistie aux insurgés.

Jean-François Méchinaud a alors 31 ans. Il exerce son métier de chirurgien. Sa maison a été détruite. Il habite alors dans l'ancien couvent des bénédictines, bien national incendié qui sera racheté par la suite par le riche parisien Valentin. Il épouse le 5 juillet 1796 Catherine Dewismes, veuve de Pol Perot. Devenu veuf en 1813, sans postérité, il se remarie l'année suivante avec sa cousine Julie Dupouet, originaire de La Romagne, dont il aura deux enfants : une fille, Julie-Désirée, qui épousera le notaire

³ *Ibidem*, 6 U 62, f° 106.

⁴ *Ibidem*, I M 1353, f° 106.

⁵ BERTHOU, P. de, *Clisson et ses monuments*, Nantes, 1910, 467 p.

⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, L 840, état nominatif des réfugiés de Clisson (an IV).

clissonnais Michelin, et un fils, Henry, qui exercera la médecine au milieu du XIX^e siècle dans la même ville. Il demeure alors place Saint-Jacques. C'est là qu'il décède le 9 février 1822⁷ à l'âge de 56 ans (de «coliques cordées»⁸, suivant une tradition orale familiale).

Jean-François Méchinaud, maire de Clisson

Lors des premières élections, en août 1796, il est désigné à la présidence de l'administration municipale de Clisson, nomination qu'il refuse une première fois. En effet, à cause de son passé royaliste, il fait l'objet d'attaques de la part des républicains, notamment du commissaire du district, Constantin. Réélu le 12 mars 1798, il est accusé d'avoir rempli les fonctions d'officier de santé dans l'armée vendéenne et révoqué le 6 avril. Mais il est élu une nouvelle fois peu après.

Au cours de l'été 1798, se situe un épisode surprenant à nos yeux, mais qu'il faut replacer a posteriori dans le contexte de pratiques médicales occultes de l'époque : Jean-François Méchinaud procède à l'exhumation clandestine du cadavre d'un enfant de ses clients, aux fins de préciser la cause exacte du décès, ceci avec la caution du juge de paix. Ce fait découvert, et sans doute amplifié par la rumeur, vaut au jeune chirurgien d'être traduit devant le tribunal du district. Le compte-rendu d'audience, où figure l'audition des témoins, restitue le climat passionnel de cette époque. Il montre aussi l'embarras des juges face au flou juridique, et face aussi aux motifs du chirurgien, déclarant que, jaloux pour son instruction, il a agi pour le bien de l'humanité. Le tribunal renvoie Méchinaud «hors d'assignation» pour ces faits⁹.

Les années 1798-1799 sont marquées dans le pays par une fragilisation de la situation politique : poussée jacobine, remise en cause de la paix religieuse et, par réaction, reprise de l'agitation royaliste. Tout cela ne facilite sans doute pas la tâche des nouveaux édiles de Clisson, presque tous anciens royalistes. Tous leurs actes sont rapportés aux autorités départementales par le commissaire du district. Le 10 septembre 1799, Méchinaud et son adjoint Guérin réclament d'urgence au département la révocation du commissaire. Ils brandissent la menace de la dissolution de l'administration municipale et de leur démission. «le citoyen [Constantin], argumentent-ils, a voué une haine éternelle à l'administration municipale depuis

⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, registres d'état civil de Clisson.

⁸ Transmise par sa petite-fille, Marie Romefort-Michelon. L'expression désigne probablement une péritonite ou une occlusion intestinale.

⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, L 2047, tribunal correctionnel de Clisson, enregistrement des causes d'audience.

l'éloignement de ses deux fils qui n'avaient ni l'un ni l'autre l'âge requis par la loi pour remplir les fonctions de secrétaire. Il a abusé de ses pouvoirs et les a souvent outrepassés». Cet ultimatum est suivi d'une pétition appuyée par une vingtaine de signataires, «indignés de la mauvaise conduite de ce commissaire, des vexations qu'il a exercées dans ce pays et de la division qu'il y a excitée». Constantin quittera Clisson pour Nantes en même temps que la municipalité, lors de la menace des Chouans en octobre 1799. La municipalité regagnera Clisson le 2 décembre, mais le commissaire devra se démettre de son poste et restera à Nantes.

La constitution de l'an VIII remet aux préfets le contrôle de légalité des actes des maires. Pendant les huit années qui suivent, Méchinaud, prorogé dans ses fonctions, entretiendra, tant avec le préfet qu'avec les différentes administrations et les représentants des corps sociaux, une correspondance, retrouvée aux Archives départementales, qui éclaire sur ce que furent les principales actions de son mandat¹⁰.

Un de ses premiers soucis est le maintien de l'ordre public : arrêtés concernant la fermeture des cabarets et auberges après huit heures du soir, et, pour la troupe, «après la retraite battu», instructions à la gendarmerie au sujet du contrôle des permis de port d'armes, transmission de plaintes au juge de paix pour injures et voies de faits entre citoyens et pour perturbation de la tranquillité publique et de l'ordre social. En l'an IX, il rassure le préfet : «Il règne la plus grande tranquillité dans la commune, il n'est commis ni vol, ni délit».

En matière d'urbanisme, il s'attaque à la remise en état de la voirie communale : pavage des rues, respect de l'alignement des immeubles, déblaiement des voies publiques, réparations des ponts sur la Sèvre et sur la Moine. Il correspond avec le maire de Cholet demande au préfet la continuation de la grande route de Clisson à Torfou «pour avoir une plus libre communication avec Cholet. [...] On rendra la vie à notre petite ville qui est éteinte». Il fait aussi état d'un projet de poste de Clisson à Cholet.

Les églises Notre-Dame et La Trinité ont été partiellement incendiées pendant la guerre civile. Seule est demeurée debout l'église Saint-Jacques. Dès 1803, Méchinaud obtient l'accord de l'évêque et du préfet pour réparer ces deux édifices, malgré les réticences du curé de Notre-Dame et du conseil de fabrique, surtout dans le cas de l'église de La Trinité. Les travaux purent être effectués grâce à une souscription, et aussi à une donation, sous l'impulsion du maire, et selon les vœux des habitants. Une troisième église, en très mauvais état, l'église Saint-Jacques, servira provisoirement de cantonnement pour la troupe.

¹⁰ Correspondance du maire, Arch. mun. Clisson, déposées aux Archives départementales de Loire-Atlantique (E dépôt 23), 2 D 2.

Les rapports de Méchinaud avec le curé de Notre-Dame semblent avoir été très directs, comme en témoigne la lettre qu'il lui adresse le 29 ventôse an IX (1801) : «Il vient de m'être fait une dénonciation contre vous pour la morale que vous avez prêchée dimanche, le 13 ventôse au prône de votre messe en parlant de la confession. On vous dénonce pour avoir dit que ceux qui n'allaient pas à confesse n'étaient pas des honnêtes gens, que c'étaient des hommes dont il fallait se défier, avec lesquels il fallait bien se donner de garde de commercer et qui étaient toujours dangereux. Si vous avez réellement prêché une semblable morale, je vous avoue que c'est bien imprudent de votre part et qu'on peut regarder cette morale comme incendiaire tendant à rallumer le feu de la discorde, à susciter une guerre de religion ou plutôt un fanatisme, à fomenter un esprit de parti. Ce n'est point un langage d'un ministre de paix, d'un homme qui a juré obéissance aux Lois d'un gouvernement qui admet la liberté des opinions et qui tolère toutes les religions. Ce n'est pas la doctrine d'un pasteur qui doit prêcher la charité, engager les fidèles à s'aimer les uns les autres et rappeler au sein de l'Église ceux qui auraient la faiblesse de s'en écarter. J'aime à croire, Monsieur que vous n'avez pas tenu le langage dont on vous accuse. Je veux bien passer la dénonciation sous silence et je n'en donnerai pas connaissance aux autorités civiles et ecclésiastiques persuadé que vous serez à l'avenir plus circonspect¹¹».

En 1804, comme il n'y a plus une place de disponible au cimetière de La Trinité, un terrain contigu, le champ du Pot-Neuf, est acquis par la commune pour l'agrandir d'urgence. Le cimetière du faubourg Saint-Gilles servira de second cimetière.

Dès l'hiver 1800, Méchinaud adresse une note en ces termes aux administrateurs de l'hôpital de Clisson : «Vous n'ignorez pas qu'il existe dans cette commune des familles malheureuses et indigentes, la rigueur de la saison en rend encore le nombre plus grand. Comme «pères des pauvres» vous devez aviser aux moyens de leur porter les secours les plus prompts. Vous avez des fonds à votre disposition, vous pourriez faire donner des secours à domicile, vous faire connaître des familles les plus souffrantes, les vieillards infirmes et ceux que la rigueur du temps empêchent de gagner leur vie. Vous feriez boulanger du pain, leur en feriez distribuer. Je suis persuadé que vous ne balanceriez pas à secourir l'Humanité souffrante connaissant votre cœur sensible et charitable¹²».

L'année suivante, il demande au préfet la reconnaissance officielle d'une école primaire qui fonctionne à Clisson à la satisfaction des habitants. Il assure la gestion de l'état civil, et à maintes reprises prend la défense de ses administrés face à l'administration fiscale : révision des

¹¹ Correspondance du maire, n° 185 (29 ventôse an IX).

¹² *Ibidem*, n° 117 (26 nivôse an X).

erreurs dans les rôles, soutien d'une pétition des habitants pour exemption de la patente pour l'an VIII (1800) : «Il ne s'est fait aucun commerce dans l'an VIII, la dernière insurrection a forcé une partie des habitants patriotes à se réfugier à Nantes pour se soustraire à la vengeance des insurgés, l'autre partie restée au pays a été privée de tout commerce». Il demande des suspensions de poursuites, des dégrèvements de contributions : «La misère est à son comble, ils ont fait jusqu'à présent de grands sacrifices pour l'acquiescement de leurs cotisations et pour répondre aux besoins du gouvernement».

C'est à cette époque qu'il se défend près du préfet «d'accusations fausses et méchantes contre lui¹³» : «Que la malveillance et l'imposture ne fasse pas renaître de nouveaux maux. Le Peuple est tranquille, il demande qu'on l'y laisse. Il veut une religion et qu'on lui permette de l'exercer librement sans être réfractaire aux lois». Méchinaud veille par ailleurs à ce que l'organisation de la conscription¹⁴ s'opère dans l'ordre et gère les rapports de la municipalité avec l'armée, notamment pour les réquisitions et billets de logements».

Le 27 décembre 1807, il envoie au préfet pour la deuxième fois¹⁵ une lettre de démission, évoquant «les occupations multiples de son état et la faiblesse de son tempérament : «Les raisons que je vous donne de ma démission ne sont point des subterfuges, ni dictées par un faux zèle, elles ne sont que raisonnables et fondées».

La pratique professionnelle du médecin

L'autre volet de la vie de Jean-François Méchinaud est son activité professionnelle. Son étude a été rendue possible grâce aux 122 pages de son livre de comptes, qui couvrent en partie la période allant de 1811 à 1818.

¹³ On l'accusait d'avoir accepté une place de marguillier et pris part aux délibérations en ce qui concerne le spirituel. Cette accusation s'appuie en réalité, dit-il, sur une lettre écrite par lui au citoyen Cacault, en qualité de maire à la demande des marguilliers.

¹⁴ Correspondance du maire, n° 177 : «En réponse à votre lettre du 24 frimaire présent mois sur des renseignements que vous demandez sur des événements qui auraient pu troubler la tranquillité publique relativement à la conscription, je n'ai qu'à me louer de la bonne conduite qu'ont tenu les jeunes gens de ma commune et de leur obéissance aux lois. Aucun d'eux n'a pris part directement ou indirectement aux attroupements qui ont eu lieu dans les communes limitrophes. Il règne la plus grande tranquillité dans ma commune».

¹⁵ *Ibidem*, n° 143 : lettre au préfet, 1er vendémiaire an X : «Je vous prie de recevoir ma démission de la place de maire de la commune, les exercices multipliés de mon état deviennent nuisibles aux administrés qui se trouvent obligés de se présenter plusieurs fois chez moi pour affaires administratives. Les fonctions aussi multipliées de la mairie me sont préjudiciables pour l'étude de mon état par le temps que je suis obligé de donner aux fonctions de l'administration. Je vous prie citoyen Préfet de me faire remplacer...».

Cette étude a été réalisée avec l'outil informatique, grâce à la collaboration de Jean Landais. Ce document rare donne un large aperçu du métier de médecin rural au début du XIX^e siècle. On y retrouve en effet, à peu près jour par jour, la date des actes, le nom des clients et leur adresse, ce qui permet d'établir une liste de 1030 patronymes. La profession du patient est mentionnée 317 fois. Le document permet d'analyser l'activité du praticien : elle se compose essentiellement de visites dans la localité et de voyages à l'extérieur, qui entraînent des frais de déplacement à la charge du patient. La mention de consultation n'a été relevée que trois fois, s'agissant de consultations avec des confrères. Sans doute les clients passaient-ils à son domicile quérir des remèdes ou se faire panser. Les communes où la clientèle est la plus nombreuse, en dehors de Clisson, sont : Cugand, Gétigné, Saint-Crespin, Gorges, La Bernardière, puis par ordre décroissant : Sainte-Lumine, Le Pallet, Mouzillon, Saint-Hilaire-du-Bois, Monnières, Maisdon, Tillières. Les visites plus lointaines, à Aigrefeuille, Boussay, Saint-Hilaire-de-Loulay, Tiffauges, Treize-Septiers, semblent avoir été exceptionnelles.

À l'époque où se situe notre étude, il devait y avoir 3 chirurgiens ou officiers de santé à Clisson. Dans les environs, il y avait traditionnellement un médecin à Boussay, Monfaucon, Monnières, Vallet. La moyenne des visites est de 532 par an, ce qui paraît faible. Les visites de nuit sont l'exception : 95 % des visites et 98 % des voyages se font de jour. L'essentiel des déplacements, sauf en ville, se fait à cheval, les chemins étroits et mal entretenus n'étant le plus souvent pas accessibles à un attelage. Certains des actes de petite chirurgie effectués relèvent de la traumatologie (soins pour les fractures, luxations, amputations de doigts), d'autres de la chirurgie générale (ouvertures d'abcès, d'hématomes, de phlegmons, réduction de hernies, pose de bandages herniaires ou mise en place de pessaires, pansements en série sur ulcères ou plaies infectées, ablation de loupes, de corps étrangers). La pose de sétons évoque les écrouelles ou adénites tuberculeuses. Les cautérisations s'appliquent aux cancers cutanés, aux verrues, aux saignements abondants. Les emplâtres simples ou vésicatoires sont prescrits comme sédatifs de la douleur, et, en cas d'apoplexie, posés à la nuque et aux jambes. La saignée reste la thérapeutique la plus répandue, parfois localisée à certaines zones corporelles. En revanche, on ne retrouve aucune prescription de ventouses ou de sangsues. Plusieurs fois sont mentionnées des ponctions qui évoquent la paracentèse de l'abdomen des cirrhotiques. De même, les scarifications et les mouchetures trouvent leur place dans les tableaux d'anasarque des grands cardiaques. Les extractions dentaires sont fréquentes, à défaut de soins conservateurs. On trouve aussi mention de soins pour arthrite et de cas de « petite vérole », nom donné à la variole qui sévissait épisodiquement dans la vallée de la Sèvre. Plusieurs cas y sont signalés entre 1806 et 1810. La vaccination jennérienne, découverte d'une énorme importance, commence à se répandre, non sans susciter des réticences (19 actes seulement retrouvés sur le

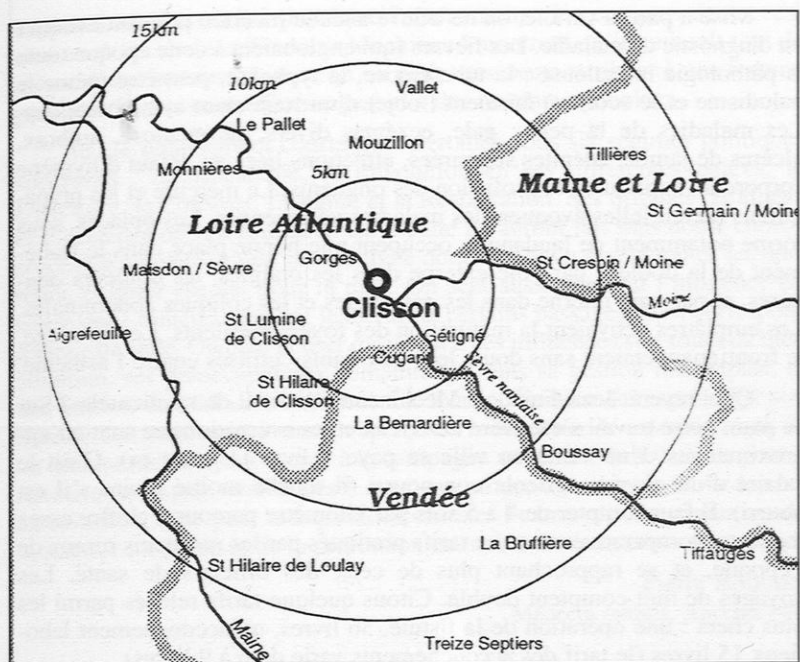


Figure 2 – Localisation de la clientèle de Jean-François Méchinaud.
Carte réalisée par l'Université permanente.

manuscrit, mais il faut noter qu'un corps de médecins-vaccinateurs nouvellement créé agit parallèlement). Le faible nombre d'accouchements (28 répertoriés) montre que le recours aux matrones prévaut encore sur le recours aux médecins et aux sage-femmes (en 1803, on dénombre trois sages-femmes dans tout le pays de Clisson). Les médecins interviennent surtout dans les dystocias : pose de forceps, versions podaliques.

Le document nous fournit aussi des renseignements sur les remèdes prescrits : tout d'abord on trouve un certain nombre de prescriptions qui sont désignées par les vocables «médecines, loochs, potions». Ce sont des préparations correspondant à celles que l'on trouve dans les formulaires de cette époque. Il existe une quantité de vomitifs, de purgatifs, et de nombreux produits laxatifs. On retrouve aussi dans ce document une grande quantité de médications déjà prescrites couramment dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. On voit encore figurer des médications archaïques telles la thériaque, la ciguë et la poudre de vipère...

Mise à part la variole, on ne trouve aucune mention pouvant évoquer un diagnostic de maladie. Les fièvres (qui englobaient à cette époque toute la pathologie infectieuse : la tuberculose, la typhoïde, peut-être même le paludisme et le scorbut) faisaient l'objet d'un traitement symptomatique. Les maladies de la peau : gale, eczémas divers, furonculose, anthrax, ulcères de jambe, adénites suppurées, affections liées au défaut d'hygiène corporelle, expliquent la profusion des onguents. Le mercure et les préparations mercurielles évoquent les maladies vénériennes. Les opiacés, sous forme notamment de laudanum, occupent une bonne place dans le traitement de la douleur par voie externe dans les otalgies, les douleurs dentaires, et par voie interne dans les gastralgies et les coliques abdominales. Les emplâtres activaient la maturation des foyers purulents. Le vin rouge, le frontignan, étaient sans doute les «fortifiants» utilisés contre l'asthénie.

Quel revenu Jean-François Méchinaud retirait-il de sa clientèle ? Sur ce plan, notre travail s'est avéré laborieux et les estimations ne sont qu'approximatives. Une visite en ville se paye 1 livre (1 franc or). C'est le salaire d'un ouvrier agricole non nourri (il touche moitié moins s'il est nourri). Il faut compter de 4 à 5 sols par kilomètre parcouru, chiffre assez modeste, comparativement aux tarifs pratiqués par les médecins ruraux de l'époque, et se rapprochant plus de ceux des officiers de santé. Les voyages de nuit comptent double. Citons quelque tarifs relevés parmi les plus chers : une opération de la fistule, 36 livres, un accouchement laborieux 15 livres (le tarif des accouchements varie de 6 à 9 livres).

Comme l'écrit Jacques Léonard, la chance du praticien rural, c'est qu'il est pro-pharmacien et qu'il tire un bénéfice de la vente de ses remèdes¹⁶. Cependant on constate que la clientèle peu fortunée (on rencontre en effet peu de notables et de châtelains parmi ses clients) paye rarement les actes comptant, mais plus souvent par règlements échelonnés sur plusieurs mois ou même plusieurs années. Il est difficile de dire s'il existait une variabilité des honoraires en fonction de l'aisance de la clientèle : les tarifs sont en effet à peu près constants. Comme le numéraire est rare, beaucoup de dettes sont réglées sous forme de troc ou en services rendus : produits fermiers, bois de chauffage, avoine pour le cheval, journées de travail d'artisans.

L'analyse des honoraires et services conduit à une évaluation des revenus journaliers de 5 à 6 livres, ce qui est modeste. Il faut ajouter à cela que la région clissonnaise avait été durement éprouvée par la guerre de Vendée et affectée dans sa démographie et son économie rurale et rappeler que les médecins étaient aux prises avec la forte concurrence de toute une médecine parallèle : charlatans, rebouteux, renoueurs, juteurs d'urines

¹⁶ LÉONARD, Jacques, *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^e siècle*, Paris, 1977, 285 p., p. 115.

exploitaient la crédulité populaire¹⁷. Néanmoins, les comptes de succession au décès de Jean-François Méchinaud montrent qu'il jouissait tout de même d'une certaine aisance qu'on peut sans doute attribuer à une fortune personnelle provenant d'héritages, et à des revenus agricoles.

Sa vie relativement courte s'est déroulée sous six régimes politiques successifs : la Monarchie, la Révolution en ses différentes phases, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration. Ses origines familiales et l'influence de son éducation chrétienne lui auront fait sans doute choisir son camp au cours d'une guerre civile dont on nous a révélé toutes les horreurs, et opter ensuite pour la paix. On sent aussi chez lui l'influence du siècle des Lumières, comme le montrent certains passages de sa correspondance officielle. On peut penser qu'il doit à ces influences son souci du bien commun, ses préoccupations humanitaires dans sa gestion municipale, et une attitude de tolérance indispensable à la pacification des esprits. Par son livre de comptes, nous avons un aperçu du rude métier de médecin rural. Si un omnipraticien ayant exercé à la campagne au milieu du ^{XX}^e siècle peut y retrouver quelques similitudes¹⁸ avec son propre exercice de la médecine, en revanche, il ne peut manquer de constater l'extraordinaire évolution de la science médicale et de la profession en moins de deux cents ans.

Pierre BOQUIEN

Médecin retraité, Ancenis (44)

BIBLIOGRAPHIE

- BERTHOU P.de, *Clisson et ses monuments*, Nantes, 1910, 467 p.
- BLANDIN G., *Médecine et Médecins pendant les guerres de Vendée*, Cholet, 1990, 157 p.
- BOQUIEN Pierre, LANDAIS Jean, *Le métier de Médecin au début du XIX^e siècle* (à partir du livre de comptes de J.F. Méchinaud, médecin à Clisson), Nantes, 2002.
- DOUCET J., *Les apothicaires nantais sous l'Ancien Régime*, thèse de Pharmacie, Nantes, 1959, 298 p.
- LÉONARD Jacques, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, thèse de Lettres, Université de Paris IV, 1976, 3 tomes, 1570 p.

¹⁷ Le 4 vendémiaire an XII (1802), dans un courrier adressé au commissaire du gouvernement, Jean-François Méchinaud lui demande d'intervenir contre un citoyen nommé Jacques, «qui se qualifie d'officier de santé, qui exerce sans titre, jugeant les urines, allant à toutes les foires ou marchés pour y distribuer des médicaments, qui fait foi [...] d'un vrai charlatan ou d'un empirique exerçant outre les dispositions de la loi du 19 ventôse».

¹⁸ On peut ainsi évoquer notamment la multiplicité des visites, les prescriptions magistrales, les accouchements à domicile, les actes de petite chirurgie, les difficultés de déplacement dans un bocage encore très fermé jusqu'aux remembrements de la seconde moitié du ^{XX}^e siècle, les appels en consultation entre confrères.

LÉONARD Jacques, *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^e siècle*, Paris, 1977, 285 p.

MONDOR Henri, *Grands médecins presque tous*, Paris, 1943, 411 p.

MUNARET D^r, *Du médecin de campagne et de ses malades, mœurs et science*, Paris, 1837, 474 p.

RENAULT Daniel, *Promesses et déchirements, au temps du district de Clisson. 1789-1799*, Clisson, 1993, 837 p.

ROMIEUX Y., *De la hune au mortier*, Nantes, 1986, 440 p.

RÉSUMÉ

La découverte dans des archives familiales et l'étude du livre de comptes professionnel de Jean-François Méchinaud, médecin à Clisson au début du XIX^e siècle, le dépouillement de sa correspondance en tant que maire de cette commune sous le Directoire et l'Empire, complétées par des recherches généalogiques, ont permis de reconstituer en partie la biographie d'un personnage oublié par l'histoire. Ils montrent le rôle important joué par Jean-François Méchinaud dans la reconstruction d'une petite ville dévastée par la guerre civile, et dans la pacification des esprits. Il a été conservé très peu de livres de comptes de médecins de cette époque : celui de Jean-François Méchinaud offre un éclairage précieux sur l'activité d'un médecin rural dans les premières décennies du XIX^e siècle.